



VILLE DE SOLLIES PONT

EXTRAIT

du registre des délibérations
du Conseil Municipal
de la Commune de SOLLIES PONT

Séance du mardi 23 juin 2009

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents Au Conseil	En exercice	Ont pris part au vote
33	33	33

Date de la convocation
16 juin 2009

Date d'affichage
16 juin 2009

Objet de la délibération
*Direction des finances -
Attribution d'une subvention au
54ème Régiment d'artillerie
d'Hyères.*

Vote pour à la majorité

POUR : 27
CONTRE : 6
(Mmes AUTRAN-LE TINNIER-
MAESTRACCI et Mrs LUQUAND-
BOUTIER-ROCHE)
ABSTENTION : 0

L'an deux mille neuf, le vingt-trois juin deux mille neuf, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, sous la Présidence de Monsieur André GARRON, Maire.

Etaient présents :

GARRON André, MONTBARBON Sophie, COIQUAULT Jean-Pierre, ARNAUDO Michèle, DUPONT Thierry, RIGAUD Catherine, LAURERI Philippe, RAVINAL Danièle, ACROSSE Paul, GOTTA Marie-Aurore, BOUBEKER Patrick, BOTA Yasmine, DROESCH Michel, BONIFAY Rose-Marie, LAUNAY Michel, BORELLI Huguette, GUERRUCCI Alberto, CHAOUCHE Dalèl, CEVRERO Maurice, DELGADO Alexandra, VALLE Evelyne, DESVILETTES Louis, LUQUAND Jean-Pierre, AUTRAN Martine, BOUTIER Jean-Paul, LE TINNIER Nathalie, ROCHE François, MAESTRACCI Sylvie, FOREST Marie-Paule, KASPERSKI Christophe

Procurations :

ROUX Jean-Paul donne procuration à **COIQUAULT Jean-Pierre**,
RIMBAUD Georges donne procuration à **KASPERSKI Christophe**,
CHASTAIGNET Elisabeth donne procuration à **FOREST Marie-Paule**

Absents :
Néant.

Conformément à l'article L. 2121.15 du Code général des collectivités territoriales, **Madame Yasmine BOTA** est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée qu'il convient de verser une subvention exceptionnelle au 54^{ème} Régiment d'artillerie d'Hyères.

Le Conseil Municipal,

Oui l'exposé de Monsieur le Maire,
Après avoir obtenu toutes explications utiles et en avoir délibéré,

A main levée et à la majorité de ses membres présents,

DECIDE d'accorder au titre de l'exercice 2009, une subvention exceptionnelle d'un montant de 200 € au 54^{ème} Régiment d'artillerie d'Hyères.

DIT que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2009, au chapitre 65, article 6574.

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour copie certifiée conforme.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 01 JUL 2009 et publication ou notification du

Docteur André GARRON.
Maire de Sollies-Pont

